Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT N° D2023-103

Objet: Vente d'un véhicule

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT;

CONSTATANT que dans le cadre du renouvellement des véhicules trop anciens de la CCPA, le véhicule, de marque Renault / modèle Kangoo, immatriculé DL-337-XX se retrouve sans usage.

- DECIDE de vendre ce véhicule au prix de 300,00 € au GARAGE COTLEUR représenté par Monsieur Cotleur Anthony, résidant 8 rue du Roy, 01800 Charnoz-sur-Ain.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 2 octobre 2023 Publiée le

> Fait à Chazey-sur-Ain, le 2 octobre 2023. Le Président

de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER